

La formation et l'accompagnement des bénéficiaires de l'IAE

40 % des personnes sorties d'une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) en 2020 y ont suivi au moins une formation et 54 % ont bénéficié d'un accompagnement. L'accès à la formation et à l'accompagnement est d'autant plus fréquent que les personnes rencontrent plus de difficultés d'accès à l'emploi. 86 % des sortants ayant bénéficié d'au moins une formation déclarent qu'elle leur a été utile.

40 % des sortants de l'IAE bénéficiaires d'au moins une formation

40 % des sortants d'une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE) en 2020 déclarent avoir suivi au moins une formation pendant leur parcours ([graphique 1, encadré 1 en ligne](#)).

Les formations suivies visent plus souvent un objectif professionnel, qu'il s'agisse d'apprendre un métier ou de s'adapter à son poste de travail (55 %), qu'à acquérir des savoirs ou compétences de la vie quotidienne (mieux lire, écrire ou calculer ou mieux s'en sortir dans la vie de tous les jours ; 31 %). Dans 61 % des cas, elles préparent à un diplôme ou à une qualification reconnue ([tableau A en ligne](#)).

54 % des salariés en IAE ont bénéficié d'un accompagnement. Pour les trois quarts d'entre eux, il s'agit d'une aide leur présentant le travail à faire. Les bénéficiaires accompagnés bénéficient aussi souvent d'une aide sur leur poste de travail (44 %) ou pour réaliser des démarches de logement, de santé ou de recherche d'emploi (43 %, [tableau B en ligne](#)).

Un accès à la formation et à l'accompagnement plus fréquent en ACI et en EI

L'accès à la formation ou à l'accompagnement est très variable selon le type de structure. 55 % des sortants d'un atelier et chantier d'insertion (ACI) et 46 % des sortants d'une entreprise d'insertion (EI) ont bénéficié d'une formation, contre 34 % pour les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et 27 % pour les associations intermédiaires (AI) ([graphique 1](#)). La fréquence de l'accompagnement est aussi beaucoup plus importante en ACI (74 %) et en EI (64 %) qu'en ETTI (42 %) et en AI (40 %).

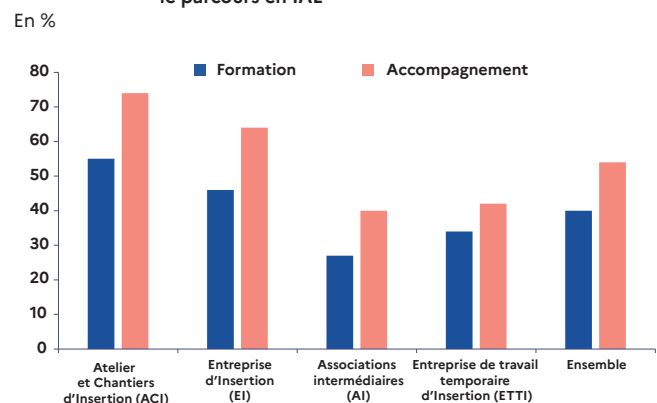
Ces disparités s'expliquent en partie par des fonctionnements différents des structures. Dans les ACI et les EI, les salariés travaillent et sont encadrés directement dans l'établissement, tandis que dans les AI et les ETTI, les salariés sont mis à disposition de particuliers ou d'entreprises auprès desquels

ils effectuent des missions. À ce titre, les ACI et EI bénéficient de plus de subventions et de moyens à allouer à l'accompagnement et à la formation ([encadré 2 en ligne](#)).

Les salariés plus éloignés de l'emploi plus souvent formés ou accompagnés

Toutes structures confondues, le taux d'accès à la formation et à l'accompagnement est d'autant plus élevé que les personnes sont éloignées de l'emploi. Ainsi, 48 % des bénéficiaires de l'IAE dont le niveau d'études est inférieur au CAP-BEP ont bénéficié d'une formation, contre 27 % pour ceux ayant atteint l'enseignement supérieur ([tableau 1](#)). Les anciens bénéficiaires de minima sociaux et les salariés résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ont aussi plus souvent suivi une formation (respectivement 47 % et 50 %).

GRAPHIQUE 1 | Accès à la formation et à l'accompagnement pendant le parcours en IAE



Lecture : 55 % des salariés sortis d'un ACI en 2020 déclarent avoir suivi au moins une formation pendant leur parcours.

Champ : France, personnes sorties d'une structure de l'IAE en 2020.

Source : enquête Sortants de l'IAE, Dares.

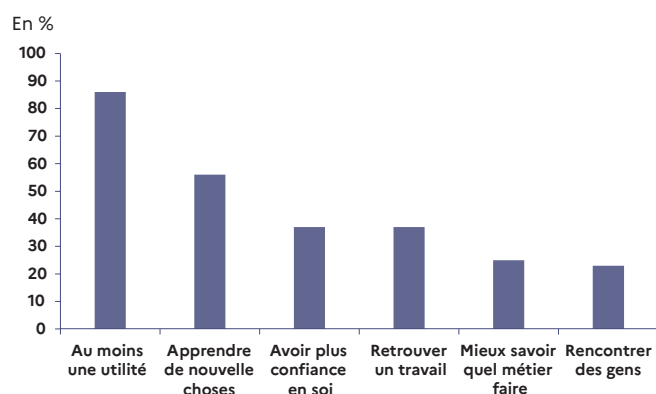
Les salariés âgés de moins de 26 ans à leur entrée en IAE ont moins souvent bénéficié de formation : 31 % contre 41 % ou plus pour les autres tranches d'âge. L'accompagnement dépend peu de l'âge ou du niveau d'études, mais est plus fréquent pour les anciens bénéficiaires de minima sociaux (63 %) et les salariés résidant dans un QPV (59 %). Ces différences d'accès à la formation et à l'accompagnement selon les profils se retrouvent globalement pour chaque type de structure [1].

Les différences dans le profil des salariés expliquent une partie des écarts de taux de formation et d'accompagnement entre structures : les ACI et les EI accueillent des personnes plus éloignées de l'emploi que les AI et ETTI [2] et ont donc des taux d'accès plus élevés. Cependant, à caractéristiques individuelles données (âge, niveau d'études, etc.), la formation est plus fréquente dans un ACI ou une EI que dans une AI ou une ETTI ([tableau C, en ligne](#)).

Des formations jugées utiles par 86 % des bénéficiaires

Parmi les sortants de l'IAE en 2020 ayant suivi au moins une formation, 86 % déclarent qu'elle leur a servi (graphique 2), à apprendre de nouvelles choses (56 %), pour retrouver un

GRAPHIQUE 2 | Utilité déclarée des formations suivies



Note : les enquêtés pouvaient choisir plusieurs réponses.

Lecture : 86 % des personnes sorties d'IAE en 2020 ayant suivi au moins une formation déclarent qu'elle leur a servi.

Champ : France, personnes sorties d'une structure de l'IAE en 2020 et ayant suivi des formations au cours de leur parcours.

Source : Enquête Sortants de l'IAE, Dares.

travail (37 %) ou pour gagner en confiance en soi (37 %). Ces proportions sont similaires dans tous les types de structure. Toutefois les sortants d'ACI, qui ont plus souvent suivi une formation visant à acquérir des savoirs ou compétences de la vie quotidienne (39 %), déclarent davantage que cette formation leur a permis d'avoir plus confiance en eux (41 %, [tableau D en ligne](#)). ●

TABLEAU 1 | Accès à la formation et à l'accompagnement selon les caractéristiques des sortants

En %	Formation	Accompagnement
Sexe		
Femme.....	35	49
Homme.....	43	58
Âge à l'entrée		
Moins de 26 ans.....	31	52
De 26 à 39 ans.....	41	58
De 40 à 49 ans.....	44	53
50 ans ou plus.....	43	50
Niveau d'études*		
Inférieur au CAP-BEP.....	48	56
CAP-BEP ou équivalent.....	37	52
Bac ou équivalent.....	30	53
Supérieur au Bac.....	27	54
Bénéficiaire de minima sociaux à l'entrée	47	63
Résident en QPV.....	50	59
Travailleur handicapé.....	38	54
Ensemble	40	54

*Il s'agit du plus haut niveau d'études atteint (ou en cours d'obtention) par le salarié au moment de son entrée en IAE.

Lecture : 35 % des femmes sorties d'IAE en 2020 déclarent avoir bénéficié d'au moins une formation pendant leur parcours.

Champ : France, personnes sorties d'une structure de l'IAE en 2020.

Source : Enquête Sortants de l'IAE, Dares ; Agence de services et de paiement (ASP).

Julien Blasco et Olivier Francès (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Rémy V. (2017), [Les structures de l'insertion par l'activité économique adaptent-elles l'accompagnement et la formation au profil de leurs salariés ?](#), Document d'études n° 208, mars.

[2] Blasco J., Francès O. (2021), [L'insertion par l'activité économique en 2020](#), Dares Résultats n° 78, décembre.

Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE